



Canada Revenue Agency

Agence du revenu du Canada

T4A

Year / Année

2020

Statement of Pension, Retirement, Annuity, and Other Income / État du revenu de pension, de retraite, de rente ou d'autres sources

Payer's name - Nom du payeur

Canada Student Loans Program

061

Payer's program account number / Numéro de compte de programme du payeur

Social insurance number / Numéro d'assurance sociale

012

516 347 150

Recipient's program account number / Numéro de compte de programme du bénéficiaire

013

Recipient's name and address - Nom et adresse du bénéficiaire

Last name (print) - Nom de famille (en lettres moulées) First name - Prénom Initials - Initiales

ROSS

CAITLIN

3440 COUNTY ROAD 10
VANKLEEK HILL, ON K0B 1R0
CANADA

Pension or superannuation - line 11500 / Prestations de retraite ou autres pensions - ligne 11500

016

Income tax deducted - line 43700 / Impôt sur le revenu retenu - ligne 43700

022

Lump-sum payments - line 13000 / Paiements forfaitaires - ligne 13000

018

Self-employed commissions / Commissions d'un travail indépendant

020

Annuities / Rentes

024

Fees for services / Honoraires ou autres sommes pour services rendus

048

Other information (see page 2) / Autres renseignements (voir à la page 2)

Table with columns for Box - Case, Amount - Montant, and multiple rows for reporting other information.

T4A (20) Protected B when completed / Protégé B une fois rempli



Canada Revenue Agency

Agence du revenu du Canada

T4A

Year / Année

2020

Statement of Pension, Retirement, Annuity, and Other Income / État du revenu de pension, de retraite, de rente ou d'autres sources

Payer's name - Nom du payeur

Canada Student Loans Program

061

Payer's program account number / Numéro de compte de programme du payeur

Social insurance number / Numéro d'assurance sociale

012

516 347 150

Recipient's account number / Numéro de compte de programme du bénéficiaire

013

Recipient's name and address - Nom et adresse du bénéficiaire

Last name (print) - Nom de famille (en lettres moulées) First name - Prénom Initials - Initiales

ROSS

CAITLIN

3440 COUNTY ROAD 10
VANKLEEK HILL, ON K0B 1R0
CANADA

Pension or superannuation - line 11500 / Prestations de retraite ou autres pensions - ligne 11500

016

Income tax deducted - line 43700 / Impôt sur le revenu retenu - ligne 43700

022

Lump-sum payments - line 13000 / Paiements forfaitaires - ligne 13000

018

Self-employed commissions / Commissions d'un travail indépendant

020

Annuities / Rentes

024

Fees for services / Honoraires ou autres sommes pour services rendus

048

Other information (see page 2) / Autres renseignements (voir à la page 2)

Table with columns for Box - Case, Amount - Montant, and multiple rows for reporting other information.

T4A (20) Protected B when completed / Protégé B une fois rempli

Report these amounts on your tax return.

Box 016, Pension or superannuation - Enter this amount on line 11500. It may qualify for the pension income amount. See line 31400 in the Retirement income – Summary table of your tax guide.

The amount in the following box is included in box 016:

- Box 128, Veterans' benefits eligible for pension splitting – See Form T1032, Joint Election to Split Pension Income

Box 018, Lump-sum payments - Enter this amount on line 13000.

The amounts in the following boxes are included in box 018:

- Box 102, Lump-sum payments – non-resident services transferred under paragraph 60(j)
- Box 108, Lump-sum payments from a registered pension plan (RPP) that you cannot transfer
- Box 110, Lump-sum payments accrued to December 31, 1971
- Box 158, Lump-sum payments that you cannot transfer that are not reported elsewhere
- Box 180, Lump-sum payments from a deferred profit-sharing plan (DPSP) that you cannot transfer
- Box 190, Lump-sum payments from an unregistered plan

Box 020, Self-employed commissions - Enter your gross commissions income on line 13899 and your net commissions income on line 13900.

Box 022, Income tax deducted - Enter this amount on line 43700.

Box 024, Annuities - See line 11500 in your tax guide.

The amounts in the following boxes are included in box 024:

- Box 111, Income averaging annuity contracts (IAAC)
- Box 115, Deferred profit-sharing plan (DPSP) annuity or instalment payments

Box 028, Other income - Amounts not reported anywhere else on the T4A slip. See line 13000 and lines 13499 to 14300 in your tax guide.

Box 030, Patronage allocations - Enter this amount on line 13000. Do not report the amount if it was for goods or services you consumed and for which you cannot deduct the cost when you calculate your income. This amount does not qualify for the federal dividend tax credit.

Box 032, Registered pension plan contributions (past service) - Enter the amount you can deduct on line 20700 (see Guide T4040, RRSPs and Other Registered Plans for Retirement).

- Box 126, Pre-1990 past service contributions while a contributor (included in box 032)
- Box 162, Pre-1990 past service contributions while not a contributor (included in box 032)

Box 034, Pension adjustment - Enter this amount on line 20600. This amount is not an income or a deduction.

Box 040, RESP accumulated income payments - Enter this amount on line 13000 and fill out the Form T1172, Additional Tax on Accumulated Income Payments from RESPs.

- Box 122, RESP accumulated income payments paid to other (included in box 040)

Box 042, RESP educational assistance payments - Enter this amount on line 13000. For details, see Information Sheet RC4092, Registered Education Savings Plans.

Box 046, Charitable donations - See Pamphlet P113, Gifts and Income Tax.

Box 048, Fees for services - Report this amount as business or professional income.

Box 129, Tax deferred cooperative share. This amount may be deferred. For more information, see Line 9605 – Patronage dividends in Guide T4002, Self-employed Business, Professional, Commission, Farming, and Fishing Income.

Box 133, Variable pension benefits - See line 11500 in your tax guide.

Box 135, Recipient-paid premiums for private health services plans - See line 33099 in your tax guide.

Box 196 – Tuition assistance for adult basic education

Enter at line 25600 the amount of tuition assistance that is more than the scholarship exemption you can claim for this tuition assistance.

Enter on line 10400:

- Box 104, Research grants – See line 10400 in your tax guide.
- Box 107, Payments from a wage-loss replacement plan – See line 10400 in your tax guide.
- Box 118, Medical premium benefits
- Box 119, Premiums paid to a group term life insurance plan
- Box 127, Veterans' benefits
- Box 132, Wage Earner Protection Program
- Box 152, SUBP qualified under the Income Tax Act
- Box 156, Bankruptcy settlement

Enter on line 11500:

- Box 194, PRPP payments – See line 11500 in your tax guide.

Enter on line 12500:

- Box 131, Registered disability savings plan

Enter on line 13000:

- Box 106, Death benefits – See line 13000 in your tax guide.
- Box 109, Periodic payments from an unregistered plan
- Box 117, Loan benefits
- Box 123, Payments from a revoked DPSP
- Box 125, Disability benefits paid out of a superannuation or pension plan
- Box 129, Tax deferred cooperative share
- Box 130, Apprenticeship incentive grant or Apprenticeship completion grant
- Box 134, Tax-Free Savings Account (TFSA) taxable amount
- Box 136, Parents of Murdered or Missing Children/Parents of Young Victims of Crimes
- Box 150, Labour Adjustment Benefits Act and Appropriation Acts
- Box 154, Cash award or prize from payer
- Box 197, Canada Emergency Response Benefit (CERB)
- Box 198, Canada Emergency Student Benefit (CESB)
- Box 199, Canada Emergency Student Benefit (CESB) for eligible students with disabilities or those with children or other dependents
- Box 200, Provincial/Territorial COVID-19 financial assistance payments
- Box 202, Canada Recovery Benefit (CRB)
- Box 203, Canada Recovery Sickness Benefit (CRSB)
- Box 204, Canada Recovery Caregiving Benefit (CRCB)

Enter on line 13010:

- Box 105, Scholarships, bursaries, fellowships, artists' project grants, and prizes – See line 13010 in your tax guide.

Enter on line 13499/14300:

- Box 105, when self-employed. Scholarships, bursaries, fellowships, artists' project grants, and prizes – See line 13499 or line 14300 in your tax guide.

Do not report on your tax return – Canada Revenue Agency use only

- Box 014, Recipient number
- Box 036, Plan registration number
- Box 037, Advanced life deferred annuity purchase
- Box 116, Medical travel assistance
- Box 124, Board and lodging at special work sites

- Box 144, Indian (exempt income) – Other income
- Box 146, Indian (exempt income) – Pension or superannuation
- Box 148, Indian (exempt income) – Lump-sum payments
- Box 195, Indian (exempt income) – PRPP payments

See the privacy notice on your return

Déclarez ces montants dans votre déclaration de revenus.

Case 016, Prestations de retraite ou autres pensions - Inscrivez ce montant à la ligne 11500. Vous pourriez avoir droit au montant pour revenu de pension. Lisez la ligne 31400 dans le Revenu de retraite – Tableau sommaire de votre guide d'impôt.

Le montant figurant dans la case suivante est inclus dans la case 016 :

- Case 128, Prestations pour vétérans admissibles au fractionnement du revenu de pension

Case 018, Paiements forfaitaires - Inscrivez ce montant à la ligne 13000.

Les montants figurant dans les cases suivantes sont inclus dans la case 018 :

- Case 102, Paiements forfaitaires – transfert de services de non-résidents selon l'alinéa 60j)
- Case 108, Paiements forfaitaires d'un régime de pension agréé (RPA) non admissible à un transfert
- Case 110, Paiements forfaitaires accumulés avant le 31 décembre 1971
- Case 158, Paiements forfaitaires non admissible à un transfert, et qui ne sont pas déclarés ailleurs
- Case 180, Paiements forfaitaires versés à partir d'un RPDB non admissible à un transfert
- Case 190, Paiements forfaitaires – Prestations d'un régime de pension non agréé

Case 020, Commissions d'un travail indépendant - Inscrivez le montant brut de vos revenus de commissions à la ligne 13899 et le montant net de vos revenus de commissions à la ligne 13900.

Case 022, Impôt sur le revenu retenu - Inscrivez ce montant à la ligne 43700.

Case 024, Rentes - Lisez la ligne 11500 de votre guide d'impôt.

Les montants figurant dans les cases suivantes sont inclus dans la case 024 :

- Case 111, Contrat de rentes à versement invariable (CRVI)
- Case 115, Paiements d'une rente ou versements selon un régime de participation différée aux bénéfices (RPDB)

Case 028, Autres revenus - Montants non déclarés à d'autres endroits sur le feuillet T4A. Lisez la ligne 13000 ainsi que les lignes 13499 à 14300 de votre guide d'impôt.

Case 030, Répartitions selon l'apport commercial - Inscrivez ce montant à la ligne 13000. Ne déclarez pas ce montant s'il concerne des produits de consommation ou des services dont vous ne pouvez pas déduire le coût dans le calcul de votre revenu. Ce montant ne vous donne pas droit au crédit d'impôt fédéral pour dividendes.

Case 032, Cotisations à un régime de pension agréé (services passés) - Inscrivez le montant que vous pouvez déduire à la ligne 20700 (consultez le guide T4040, REER et autres régimes enregistrés pour la retraite).

- Case 126, Cotisations pour services passés avant 1990 alors que vous cotisiez (incluses à la case 032)
- Case 162, Cotisations pour services passés avant 1990 alors que vous ne cotisiez pas (incluses à la case 032)

Case 034, Facteur d'équivalence - Inscrivez ce montant à la ligne 20600. Ce montant n'est ni un revenu ni une déduction.

Case 040, Paiements de revenu accumulé d'un REEE - Inscrivez ce montant à la ligne 13000. Vous devez aussi remplir le formulaire T1172, Impôt supplémentaire sur les paiements de revenu accumulé de REEE.

- Case 122, Paiements de revenu accumulé d'un REEE payé à un tiers (inclus dans la case 040)

Case 042, Paiements d'aide aux études d'un REEE - Inscrivez ce montant à la ligne 13000. Pour en savoir plus, consultez la feuille de renseignements RC4092, Les régimes enregistrés d'épargne-études.

Case 046, Dons de bienfaisance – Consultez la brochure P113, Les dons et l'impôt.

Case 048, Honoraires ou autre sommes pour services rendus – Déclarez ce montant comme un revenu d'entreprise ou de profession libérale.

Case 129, Part de votre coopérative à imposition différée. Ce montant pourrait être différé. Pour en savoir plus, lisez la Ligne 9605 – Ristournes dans le guide T4002, Revenus d'un travail indépendant d'entreprise, de profession libérale, de commissions, d'agriculture et de pêche.

Case 133, Prestations de retraite variables – Lisez la ligne 11500 de votre guide d'impôt.

Case 135, Primes versées à un régime privé d'assurance-maladie – Lisez la ligne 33099 de votre guide d'impôt.

Case 196 – Aide visant les frais de scolarité pour la formation de base des adultes - Inscrivez à la ligne 25600 le montant d'aide admissible qui dépasse le montant d'exemption pour bourses d'études que vous pouvez demander pour ces frais de scolarité.

Inscrivez à la ligne 10400 :

- Case 104, Subventions de recherche – Lisez la ligne 10400 de votre guide d'impôt.
- Case 107, Paiements reçus d'un régime d'assurance-salaire – Lisez la ligne 10400 de votre guide d'impôt.
- Case 118, Avantages pour primes de soins médicaux
- Case 119, Primes payées pour une police d'assurance-vie collective temporaire
- Case 127, Prestations pour vétérans
- Case 132, Programme de protection des salariés
- Case 152, PSC admissible à ce titre selon la *Loi de l'impôt sur le revenu*
- Case 156, Règlements d'une société en faillite

Inscrivez à la ligne 11500 :

- Case 194, Paiements d'un RPAC – Lisez la ligne 11500 de votre guide d'impôt.

Inscrivez à la ligne 12500 :

- Case 131, Régime enregistré d'épargne-invalidité

Inscrivez à la ligne 13000 :

- Case 106, Prestations consécutives au décès – Lisez la ligne 13000 de votre guide d'impôt.
- Case 109, Paiements périodiques d'un plan non agréé
- Case 117, Avantages liés à un prêt
- Case 123, Paiements provenant d'un RPDB dont l'agrément a été retiré
- Case 125, Prestations d'invalidité payées à même un régime de prestations de retraite ou d'autres pensions
- Case 129, Part de votre coopérative à imposition différée
- Case 130, Subvention incitative aux apprentis ou à l'achèvement de la formation d'apprenti
- Case 134, Compte d'épargne libre d'impôt (CELI) – montant imposable
- Case 136, Parents d'enfants assassinés ou disparus/Parents de jeunes victimes de crimes
- Case 150, *Loi sur les prestations d'adaptation pour les travailleurs et Lois de crédits*
- Case 154, Prime en espèces ou prix payé d'un payeur
- Case 197, Prestation canadiennes d'urgence (PCU)
- Case 198, Prestation canadiennes d'urgence pour les étudiants (PCUE)
- Case 199, Prestation canadiennes d'urgence pour les étudiants (PCUE) admissibles ayant un handicap ou ceux qui ont des enfants ou autres personnes à charge
- Case 200, Prestations provinciales ou territoriales de soutien financier en réponse à la COVID-19
- Case 202, Prestation canadienne de la relance économique (PCRE)
- Case 203, Prestation canadienne de maladie pour la relance économique (PCMRE)
- Case 204, Prestation canadienne de la relance économique pour proches aidants (PCREPA)

Inscrivez à la ligne 13010 :

- Case 105, Bourses d'études, de perfectionnement et d'entretien; subventions reçues par un artiste pour un projet et récompenses – Lisez la ligne 13010 de votre guide d'impôt.

Inscrivez à la ligne 13499/14300 :

- Case 105, pour les travailleurs indépendants. Bourses d'études, de perfectionnement et d'entretien; subventions reçues par un artiste pour un projet et récompenses – Lisez la ligne 13499 ou la ligne 14300 de votre guide d'impôt.

Ne déclarez pas les renseignements suivants dans votre déclaration de revenus – À l'usage de l'Agence du revenu du Canada seulement

- Case 014, Numéro du bénéficiaire
- Case 036, Numéro d'agrément du régime
- Case 037, Achat de rente viagère différée à un âge avancé
- Case 116, Aide financière pour voyages pour soins médicaux
- Case 124, Logement et repas sur les chantiers particuliers

- Case 144, Indien (revenu exonéré) – Autres revenus
- Case 146, Indien (revenu exonéré) – Prestations de retraite ou autres pensions
- Case 148, Indien (revenu exonéré) – Paiements forfaitaires
- Case 195, Indien (revenu exonéré) – Paiements d'un RPAC

Consultez l'avis de confidentialité dans votre déclaration